



Demande de naturalisation par décret

Par **Moroccan_Boy**, le **27/01/2011** à **12:12**

Bonjour tout le monde,

je pense à demander la naturalisation en Mars 2011, ci-dessous mon statuts:

Arrivé en France en Septembre 2007, d'origine Marocaine, j'ai eu un Master2 informatique professionnel en Septembre 2008 (1 année d'étude dont un stage de 6 mois et j'avais mon SMIC),et depuis Octobre 2008 je suis en CDI chez une grande boîte informatique Rennaise (Cadre 1.2).

Je sais très bien que dans la loi 5 ans de résidence est obligatoire, sinon 2 ans pour les gens qui ont 2 années d'études en France (malheureusement ce n'est pas le cas), par contre les gens me disent qu'avec un tel diplôme (M2 info pro), est plus que 2 ans de ressources stables (CDI), je peux tenter ma chance.

Alors, est ce que vous pensez que ma demande de naturalisation pourra être acceptée ? juste votre conseil (car je sais que seuls les gens qui traitent le dossier peuvent me répondre).

Merci par avance
Cordialement

Par **carminac**, le **31/01/2011** à **20:23**

Non vous n'avez aucune chance. Les étudiants peuvent voir leur stage de 5 ans réduits à deux ans s'ils ont obtenu deux diplomes d'études supérieures. Sinon il faut 5 ans de séjour

régulier en France pour pouvoir faire une demande. Par contre devenir Français c'est autre chose. Il est rare que ces étudiants deviennent Français s'ils ne sont pas autonomes financièrement. Il est souhaitable qu'ils attendent d'avoir un boulot. Depuis le 1er janvier 2011 les dossiers de naturalisation sont payants (55 euros) alors c'est ridicule à mon avis de payer pour avoir une réponse négative.